



Office *Burundais* des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi”

COMMISSARIAT GENERAL

540/92/CG/01/2256/A.N/2017

NOTE AUX CONTRIBUABLES

Faisant suite aux conclusions de la réunion d'échange entre l'Office Burundais des Recettes (OBR) et les représentants des contribuables tenue en date du 29/6/2017, il est porté à la connaissance de tous les contribuables qu'un modèle de facture vient d'être adopté. Ce modèle doit être utilisé dans toutes les opérations de facturation par tous les contribuables aussi bien assujettis que non assujettis à la TVA.

Cette facture est disponible sur le site de l'OBR (www.obr.bi) et dans tous les bureaux de l'OBR à Bujumbura ainsi qu'à l'intérieur du pays. Les contribuables sont priés de s'en procurer.

Tout contribuable qui aura délivré une facture avec un modèle différent ne contenant pas les mentions jugées obligatoires par la loi sera sanctionné conformément à la loi.

La présente note entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 31/7/2017

LE COMMISSAIRE GENERAL


Honorable Audace NIYONZIMA

Facture n° du/...../.....*

A. Identification du vendeur

Nom et prénom ou Raison sociale* :

NIF* :

Registre de Commerce N°:

B.P :, Tél :

Commune :, Quartier :

Av. :, Rue :, N°

Assujetti à la TVA* : Oui Non

Centre fiscal :

Secteur d'activités :

Forme juridique :

B. Le client:

Nom et prénom ou Raison sociale* :

NIF :

Résident à :

Assujetti à la TVA* : Oui Non

doit pour ce qui suit :

Nature de l'article ou service*	Qté*	PU*	PV-HTVA*	TVA*	PV-TVAC*
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
Total					

***Mention obligatoire**

N.B: Les non assujettis à la TVA ne remplissent pas les deux dernières colonnes.